

Tarifs CFGA

Membres du bureau directeur des associations (Présidents, trésoriers, secrétaires généraux et adjoints)

Possibilité de gratuité pour les associations employeurs (nous contacter)
ou **90.00€** (stage théorique + attestation de stage)
ou **156.00€** (stage théorique + pratique + certificat officiel du cfga)

Salariés des associations (ou d'entreprises)

Possibilité de gratuité + indemnités forfaitaire d'absence du salarié pour l'association (ou l'entreprise)

Bénévoles des associations

90.00€ (stage théorique + attestation de stage) ou **156.00€** (stage théorique + pratique + certificat officiel du cfga)

Etudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées... voir le tableau tarifaire sur la fiche d'inscription.

Pour information : le coût réel de la formation hors participation de partenaires s'élève à 960€ (hors repas et hébergement).

Prise en charge des frais de formation pour les associations employeurs

Grâce aux partenaires du CDOS VAR (Conseil Général, CNDS, OPCA...) vous pouvez bénéficier de la gratuité de cette formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Cette prise en charge peut être aussi valable pour les bénévoles membres du bureau directeur de l'association.

N'hésitez pas à nous contacter au 04 94 46 01 92 afin que nous puissions vous accompagner dans ces démarches.

CFGA

Certificat de Formation à la Gestion Associative

Formation et certificat officiels du Ministère de la Jeunesse et des Sports

LA formation qualifiante des dirigeants associatifs !



Du lundi 17 au vendredi 21 octobre 2011
Creps de Boulouris - Saint Raphaël

Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA)



Déroulement
et public
concerné

Le **CFGA** a pour objectif d'encourager l'engagement bénévole, notamment celui des jeunes (à partir de 16 ans), bénévoles ou futurs bénévoles dans une association, souhaitant développer des compétences pour assumer des responsabilités de gestion administrative, financière et humaine dans une association.

La formation comporte :

- une formation théorique de 32h00 menée par le CDOS Var (organisme de formation agréé).

La formation théorique est composée de 6 modules obligatoires.

- une formation pratique de 40h00 minimum accomplie sous tutorat pédagogique dans une association déclarée et agréée par le Ministère de la Santé et des Sports.

A qui s'adresse cette formation ?

Cette formation à la gestion associative s'adresse à toutes personnes engagées (ou désirant s'engager) dans la Vie Associative (sportive en priorité).

Les mineurs sont éligibles à cette formation sous réserve d'une autorisation parentale.



L'équipe
Pédagogique

Afin de garantir un programme de qualité, l'équipe pédagogique du CDOS est composée d'experts dans chaque domaine de compétence exigé par le référentiel du diplôme.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Jeunesse et des Sports),
Conseil Général du Var, Comité Olympique et Sportif du Var, URSSAF du Var,
Direction Générale des Impôts du Var, Experts comptables, MAIF PACA, ADEME...

Tutorat de stage théorique : Comité Olympique et Sportif du Var

Tutorat de stage pratique : comité départemental ou association sportive

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1

Les principes fondamentaux de la loi 1901

L'association loi 1901

L'association sportive

Module 2

Evolution du monde associatif - relation avec les pouvoirs publics

Statistiques

Structuration et politiques publiques

Module 3

Administration et organisation de l'association sportive

Démarches et documents obligatoires

Rôles et fonctions des dirigeants

Le fonctionnement de l'association

Module 4

Les finances associatives

Principes de base d'une gestion financière associative

Mobiliser les ressources financières

La Fiscalité de l'association sportive

Module 5

Gestion des ressources humaines associatives

L'association employeur et son environnement

Rôle du dirigeant employeur

Module 6

La gestion de projet associatif

Elaboration et suivi du projet

La communication et les partenariats